



Paris, le vendredi 12 juillet 2019

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du parcours scolaire de votre enfant, ce dernier sera soumis au respect de certaines règles en usage dans le monde professionnel. Ces règles sont également applicables au sein de l'établissement.

Aussi, une tenue correcte doit être portée au quotidien (les casquettes, pantalons troués, cheveux colorés, piercings, etc. sont interdits au sein de l'établissement).

Par ailleurs, les lycéens de la section santé social devront porter une tenue « smart day » tous les vendredis de l'année (pas de jean, pas de baskets).

Les lycéens de la section vente commerce devront porter une tenue adaptée à la filière tous les vendredis de l'année.

Nous vous informons qu'à défaut du respect de ces obligations, votre enfant devra rentrer chez lui pour se changer. **Vous serez préalablement informés par téléphone.**

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ces informations et de signer le coupon ci-dessous **avec la mention « Lu et pris connaissance »**.

S. PETIT EL KAAOUACHI

Responsable de la section d'enseignement  
professionnel

B. CHIBANI-MANDEVILLE

Directrice-Coordinatrice

\*\*\*\*\*<\*\*\*\*\*

**- LA TENUE PROFESSIONNELLE - 7**

**COUPON REPONSE A REMETTRE LE JOUR DE LA RENTREE AU PROFESSEUR PRINCIPAL**

**NOM et PRENOM DE L'ELEVE :** .....

**CLASSE :** .....

**Date :** .....

**« Lu et Pris connaissance »**

Le responsable légal

L'élève

Le professeur Principal

**GROUPE SCOLAIRE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

Ecole et Collège privés Sainte-Anne – Sainte-Marie – Lycée polyvalent privé Notre-Dame  
UFA Notre-Dame (rattaché au lycée) – Centre de Formation Continue Saint-Vincent-de-Paul

49 rue Bobillot, 75013 PARIS – Tél : 01 45 80 02 13 ou 01 45 80 77 90 – Fax : 01 45 65 27 06  
@ mail : [contact@gs-svp.com](mailto:contact@gs-svp.com) - Site : [www.gs-svp.com](http://www.gs-svp.com)